

Mesdames, Messieurs,  
le 17 juin prochain vous aurez à vous prononcer sur une proposition de loi *pour des mesures d'urgence en faveur des intermittents de l'emploi*, présentée par votre collègue Mme Elsa Faucillon.

Cette loi a fait l'objet d'un travail et d'une Proposition de loi n° 3552 pour une reconnaissance de l'activité des intermittents du travail, **présentée par le député LREM, monsieur Jean-François Mbaye.**

Nous souhaitons apporter votre attention sur l'importance de cette propositions de loi.

Vous connaissez bien les travailleuses et travailleurs concerné·e·s. Ce sont les professionnel·le·s de l'événementiel, du tourisme, de la culture, de la restauration, les extras, les saisonniers, les intérimaires qui participent, par leur travail, au rayonnement économique, touristique, culturel de vos territoires. Ces personnes, intermittent·e·s de l'emploi sont plus de 2,3 millions et travaillent dans des secteurs où l'emploi discontinu est la norme. Elles et ils relèvent, très majoritairement, d'un travail de proximité avec nos concitoyen·ne·s, tous les publics et les touristes.

Si les salariés en emploi stable ont bénéficié de mesures de soutien pérennes à travers la mise en place de l'activité partielle, ces travailleur·euse·s restent pour le plus grand nombre sans mesures d'accompagnement.

Au-delà de ces mesures de soutien, les intermittent·e·s ne bénéficient plus de conditions spécifiques d'indemnisation chômage pour le travail discontinu. C'est ce que prenait en compte l'annexe 4 de la convention générale d'assurance chômage supprimée de puis 2017.

Depuis l'apparition de la pandémie elles et ils ont subi·e·s l'arrêt total de leur activité salariée.

En conséquence, sans mesures de soutien, sans prolongation de leurs droits à l'assurance chômage au-delà du 31 mai pour certain·e·s, sans droits tout court à cause de la suppression de l'annexe 4 pour la plupart, elles et ils sont plongé·e·s dans la plus grande détresse. Cette détresse, financière, sociale, psychologique est devenue le lot commun des intermittent·e·s de l'emploi.

Vous n'êtes pas sans savoir que la reprise dans la restauration, le tourisme, l'événementiel sera progressive dans les mois qui viennent. Pourtant nous avons besoin de leur savoir faire, leur qualification, leur disponibilité.

Chaque jour, sur les territoires dont vous êtes les élu·e·s, la population aura besoin

de retrouver ces activités, cette vie sociale qui nous a tant manquée. Nous avons besoin d'elles et eux.

La perspective d'un CDI reste pour la plupart utopique. Les conditions d'emploi et de rémunération se sont, depuis longtemps, traduites par un recours massif à l'usage constant du CDD, le plus souvent de très courte durée. En 2018, 30 % des CDD conclus, hors intérim, étaient d'un jour.

Vous ne pouvez ignorer que « l'ubérisation » du travail, l'autoentrepreneuriat et le travail indépendant ne sont pas des réponses sociales satisfaisantes. Ces statuts reviennent, de fait, à cacher le salariat.

Nous ne pouvons nous résoudre à voir les professionnel·le·s de l'événementiel, du tourisme, de la culture, de la restauration, les extras, les saisonniers, les intérimaires plonger dans la précarité avec des droits sociaux totalement réduits.

Nous ne pouvons accepter que ces femmes et ces hommes deviennent des travailleuses, des travailleurs pauvres, sans protection sociale, ou si peu.

Tout cela ne tient pas compte, de plus, de l'application au 1er juillet de la réforme de l'assurance chômage.

La proposition de loi, que vous soumet Mme Elsa Faucillon, au travers de ses 4 articles, amène des réponses concrètes à ces situations.

Nous intermittent·e·s du spectacle, du cinéma de l'audiovisuel et de l'emploi sommes totalement solidaire et vous demandons de donner un espoir à l'ensemble de ces professionnel·e·s, en adoptant ce projet de loi.

Il en va de la justice sociale, de l'équité, de l'égalité et de la solidarité, conditions indispensables au retour à la vie sociale, partagée sur tous les territoires.

Veillez croire, Mesdames, Messieurs, en notre considération.

*Les femmes et les hommes, intermittent·e·s du spectacle et de l'emploi, mobilisé·e·s dans le mouvement social « Occupons partout »*

